TRAIN-SURPRISE RADIOPHONIQUE BELGE

LE PREMIER ESSAI A REMPORTE UN GRAND SUCCES

Le premier train-surprise radiophonique organisé par l'Office Touristique de la Société Nationale des Chemins de fer a remporté un grand succès.

A ce voyage ont pris part outre les représentants de la Presse, des Fonctionnaires supérieurs de la Société Nationale, du département de l'Instruction publique et les dirigeants de l'Office Belgo-Luxembourgeois de tourisme.

Les trains-surprises ont été organisés, en ordre principal, dans un but scolaire et instructif.

Le train-surprise avait quitté le matin Bruxelles. Il a parcouru les Campines anversoises et brabançonnes, le Brabant wallon, la vallée de la Meuse, l'Entre-Sambre-et-Meuse, la région du Centre pour regagner ensuite Bruxelles.

Il a fait arrêt à Lierre et à Thuin pour permettre la visite de ces deux pittoresques cités. Les voyageurs y ont été reçus par les administrations communales.

Les trains-surprises promettent de prendre cette année une grande ampleur car dès à présent 80 voyages ont été retenus par des groupes scolaires et diverses sociétés:

L'organisation de ce train constitue une innovation particulièrement heureuse.

Le train est composé de 10 voitures de 2me classe à intercirculation. Chaque voiture est pourvue de haut-par-leurs lesquels sont reliés à un microphone placé dans le fourgon, d'où les organisateurs du voyage peuvent en cours de route donner constamment des indications utiles et attirer l'attention des voyageurs sur les beautés de la nature.

Cette innovation permet également d'agrémenter les parties moins intéressantes du voyage par des émissions musicales de pick-up.

Le nombre de places est de 420. Pour utiliser ce train il faut prendre 400 billets minimum.

Les chefs d'école peuvent s'entendre avec des établissements voisins pour organiser conjointement des excursions scolaires par « Train-Radio ».

Les prix pour ce train sont les mêmes que les prix normaux en 3e classe pour écoliers voyageant en groupe, avec un supplément de 3 fr. par participant.